



Le guide du Stagiaire

CGT ENFiP - Septembre 2013

Contrôleurs Stagiaires 2013 / 2014



www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr •

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63 Salle CAP nationales : Tél : 01.55.82.80.72 / 8073 / 8074 / 8075

► Sommaire

- 2 Bienvenue... à la DGFIP
- 5 La vie à l'ENFiP
- 6 La formation théorique à l'ENFiP
- 7 Vos différents stages
- 8 Le contrôle des connaissances
- 9 Votre titularisation
- 10 Les premières affectations
- 11 La carrière des contrôleurs des Finances Publiques
- 12 Vos représentants à l'ENFiP et à la DGFIP
- 13 La CGT... incontournable !
- 14 S'informer
- 15 Bulletin d'adhésion

Les contacts du pôle formation professionnelle, suivi de l'ENFiP et concours de la CGT Finances Publiques :

Fanny DE COSTER

Responsable nationale

06.32.08.28.56

fanny.de-coster@dgfip.finances.gouv.fr

Nathalie MICHALCZENIA

Référente cadre A et élue en CAP Nationale

06.74.51.91.81

nathalie.michalczenia@dgfip.finances.gouv.fr

Michel RABILLARD

Référent cadre B et élu en CAP Nationale

06.30.49.20.89

mrabillard@cgt.fr

www.financespubliques.cgt.fr

Bienvenue

La CGT est heureuse de vous accueillir alors que vous entamez votre formation initiale de Contrôleur des Finances Publiques à Lyon ou Noisy-Le-Grand. Vous allez suivre une scolarité suite à votre réussite au concours de Contrôleur des Finances Publiques.

Tout au long de votre formation au sein de l'ENFiP, lors de vos stages et durant toute votre carrière, les militants et élus de la CGT seront présents pour vous renseigner, vous conseiller, vous représenter, vous défendre...

N'hésitez pas à les contacter !

La formation dispensée est intense et son rythme soutenu. Comme la CGT et les contrôleurs de la précédente promotion, vous vous inquiétez sûrement de savoir si elle va répondre à tous vos besoins et attentes.

Pendant l'année, nous aurons de nombreuses occasions de nous retrouver : permanences à l'ENFiP, heures mensuelles d'informations syndicales (HMI)...

Cette scolarité est la 2ème scolarité fusionnée mais la 1ère suite à un concours commun, il sera important et nécessaire de se rencontrer afin de préparer collectivement les revendications des stagiaires et de continuer la lutte à l'ENFiP. En effet, les stagiaires de la promotion 2012/2013 se sont révélés très insatisfaits de cette scolarité fusionnée mise en place dans la précipitation et surtout des passages en force de la Direction Générale et de l'ENFiP. Ils ont donc entamé une lutte par divers rassemblements et pétitions. Seule la continuité de la mobilisation permettra d'améliorer votre scolarité et vos conditions de vie à l'ENFiP.

Année de formation, certes... année d'incertitude, plus qu'à l'accoutumée... mais aussi année riche de nouvelles rencontres. Vous garderez certainement de votre passage à l'ENFiP, malgré le stress ou les difficultés, quelques (très) bons souvenirs...

Bonne formation !



Ce "Guide spécial accueil des Contrôleurs Stagiaires" n'a d'autre objectif que de fournir un aperçu rapide et pratique de ce qui vous attend pendant votre formation. **ATTENTION : toutes les modalités et contenus de cette formation peuvent changer, nous serons présents toute l'année afin de vous tenir informés.**

L'administration que vous intégrez aujourd'hui est celle de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP). Celle-ci est née début avril 2008 de la fusion de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP). Elle est emblématique de la RGPP et présentée comme un exemple pour les autres administrations.

La DGFiP, née d'une volonté dogmatique destructrice d'emplois

Cet événement est issu du choix de Nicolas Sarkozy, qui avançait des arguments reposant sur un mensonge : les agents des deux administrations faisaient « le même métier ». Ce mensonge ne dissimulait pas l'ambition réelle de cette fusion : diminuer le nombre d'emplois publics consacrés à l'exercice des missions des anciennes DGI et DGCP (Impôt filière fiscale et Trésor public filière gestion publique).

Une nouvelle majorité est arrivée avec de nouvelles promesses : arrêt de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de la suppression aveugle d'un fonctionnaire sur deux dans la fonction publique d'Etat. Mais depuis, avec la MAP (Modernisation de l'Action Publique), nous assistons à l'amplification des objectifs fixés dans le cadre de la RGPP. Elle se traduit à la DGFiP par la démarche stratégique qui ne fait qu'accompagner l'austérité.

En effet c'est bien au nom du redressement des Finances

Publiques que la démarche stratégique appelle les agents à consentir de nouveaux sacrifices en acceptant les suppressions d'emplois, le gel du point d'indice, la réduction des moyens de fonctionnement, la casse des droits et garanties.

Selon les termes de la Direction Générale, il s'agit d'inscrire notre administration « dans la trajectoire de rétablissement des finances publiques définie par la loi du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques » sur la base des critères de maîtrise des déficits publics fixés par les différents traités européens.



C'est au nom du même intégrisme libéral prôné par la Commission Européenne que l'actuel gouvernement présente sa réforme des retraites visant à allonger la durée de cotisation et à réduire le niveau des pensions.

La CGT continue de réclamer un réel bilan contradictoire de la fusion et un état des lieux des missions, car sans cela il ne peut y avoir de construction d'une démarche qui s'appuie sur la réalité des besoins des services.

Loin de constituer une révolution en rupture avec les mesures régressives, introduites par la fusion, la démarche stratégique est la mise en application directionnelle des politiques d'austérité, responsables de la crise économique et sociale.

Au niveau de la formation professionnelle et plus particulièrement de la formation initiale, la politique d'austérité suivie sous couvert de la démarche stratégique prend également tout son sens avec des mesures comme : favoriser la montée en puissance de la formation à distance en complément de la formation en présentiel, développer des partenariats avec des universités pour favoriser les échanges de stagiaires et de chargés d'enseignement...

Une politique généralisée de régression sociale

Depuis vingt ans, l'Etat, son rôle et sa place dans la société, sont mis en cause. L'Etat est présenté comme l'obstacle principal du développement du pays, de l'emploi, des entreprises (qu'il faut "libérer"!). Ce dogme du libéralisme est malheureusement devenu l'axe majeur des politiques publiques et ne cesse de provoquer des dégâts. Car réduire l'Etat, ce n'est pas simplement ne pas remplacer les départs en retraite des fonctionnaires, c'est réduire les missions de Service public.

Cette politique détruit les valeurs du Service public, de solidarité et d'égalité de traitement. Les premières victimes sont les populations les plus défavorisées.

Bienvenue

Les décisions du nouveau gouvernement illustrent cet état de fait :

- en ne revenant pas sur la multiplication des suppressions de postes dans la plupart des ministères ;
- en ne discutant pas de la loi sur "la mobilité" dans la Fonction publique qui rend possible le licenciement des fonctionnaires !

La CGT pour une autre conception du Service public

Face à ces politiques, la CGT propose depuis des années d'autres conceptions, partant des valeurs du Service public et visant à son développement. Elle porte une grande ambition pour l'avenir des missions fiscales, foncières et de gestion publique et, en ce sens, défend de toutes autres propositions. Elles ne reposent pas sur des dogmes, comme les suppressions d'emplois, mais sur une conception des missions de Service public. Elles s'appuient sur des principes d'efficacité sociale pour leur réalisation, desquels découle une organisation concrète du travail.

Quelles conséquences pour vous ?

La DGFIP est née, mais sa mise en place concrète se poursuit.

La création de l'administration centrale a eu lieu dans un premier temps et celle des Directions Départementales ou Régionales des Finances publiques - DDFIP/DRFiP (fusion des ex-directions locales) est maintenant achevée, ainsi que la mise en place des Services des Impôts des Particuliers (SIP) services

emblématiques de la réforme ! D'autres réformes de structures sont annoncées.

Vous serez touchés en partie par les conséquences négatives que la création de la DGFIP provoque sur les conditions de travail, comme tous les autres agents. Mais surtout, avec la mise en place des scolarités fusionnées, vous allez suivre une formation créée dans la précipitation et pour laquelle, même la DG n'a pas de recul pour vous assurer qu'elle sera adéquate et suffisante à la pratique de votre futur métier. Les Contrôleurs Stagiaires (CS) de la promotion 2012/2013 ont eu le sentiment, à la fin de leur scolarité, de ne pas être armés pour l'exercice de leur futur métier.

Les statuts des personnels et leurs règles de gestion ont fait l'objet de longues discussions entre Direction générale et organisations syndicales, mais beaucoup de sujets restent à affiner. Une harmonisation totale des règles a été décidée «en cible», mais pour le moment celles-ci restent en évolution. La visibilité sera difficile et vous devrez être attentifs aux informations que la CGT vous fournira.

En matière de formation, vous vivez la scolarité de Contrôleurs des Finances Publiques et durant votre année de scolarité, vous serez gérés par de nouvelles règles de gestion qui seront transitoires ou «cibles». Le contenu de votre formation initiale à l'ENFiP sera légèrement différent de celui de la promotion précédente. Chaque stagiaire suivra une formation « carrière » comprenant les matières des 2 filières et devra ensuite opter pour une formation « dominante » gestion publique ou fiscale.

LA CGT, C'EST VOUS !

Vous effectuez donc votre scolarité au cœur de ces transformations qui vont élaborer un système ayant vocation à perdurer de nombreuses années. Plus que jamais, dans cette période où des interrogations lourdes demeurent sans réponse, les agents doivent s'exprimer, agir pour gagner sur leurs revendications avec la CGT, car ce n'est que de leur mobilisation que sortiront les réponses favorables à leurs intérêts, à ceux du Service public et des citoyens.

Adhérer à la CGT, c'est être acteur et décideur de votre avenir. Notre vraie force, c'est l'action conjuguée et cohérente pour améliorer la situation de toutes et tous... à commencer par la réussite de votre "année d'Ecole" à tous les points de vue !

Cependant, et malgré ces constats, la DGFIP reste une administration attractive par la richesse de ses métiers et de ses possibilités de promotion. La CGT mettra tout en oeuvre pour préserver ces acquis. Donc bienvenue à la DGFIP !



Les relations-stagiaires :

Leur rôle est de renseigner et d'informer les stagiaires, de faciliter leur intégration.

Cette année, deux contrôleuses stagiaires de la promotion précédente sont affectées dans les établissements de Lyon et de Noisy-Le-Grand pour être "relations-stagiaires".

Cette année, n'hésitez donc pas à contacter :

- ➔ Laëtitia NUSBAUM à Lyon : ☎ 04.72.00.77.78
- ➔ Celine FERRO à Noisy-Le-Grand (bureau 1317) : ☎ 01.57.33.70.36

L'ATSCAF-ENFiP (Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières) :

A Lyon comme à Noisy-Le-Grand, vous pouvez contacter les collègues qui s'occupent de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

Les correspondants sont :

- ➔ Fabrice HERMANN à Lyon / 04.72.00.77.11
- ➔ Sylvie DUMONT à Noisy-Le-Grand / 01.57.33.70.41

Faites un effort... et participez à la vie sportive et culturelle de l'ENFiP... ça change un peu de la comptabilité et de la fiscalité, croyez-en "les anciens" !

STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP :

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues handicapés, ayant passé le concours ou recrutés par voie contractuelle (contractuels-handicapés). Des "correspondants handicap" ont été désignés. Il s'agit de :

- ➔ Martine MAGUET à Lyon / 04.72.00.77.22
- ➔ Didier SENECHAL à Noisy-Le-Grand / 01.57.33.70.76

C'est un sujet sur lequel nous intervenons depuis de nombreuses années et l'ENFiP a beaucoup amélioré les conditions matérielles d'accueil (travaux d'adaptation et d'aménagements des bâtiments et mobiliers, aides personnelles adaptées aux épreuves de contrôle des connaissances, services divers, travail de partenariat local avec une association...).

Mais beaucoup reste à faire pour leur permettre de réussir leur scolarité dans les meilleures conditions, alors que le recrutement de stagiaires handicapés va en augmentant. Cette augmentation génère des difficultés spécifiques pour ces stagiaires et impose d'améliorer

encore l'accueil de ces collègues. La CGT a des propositions : améliorer l'information des autres stagiaires sur ces collègues, poursuivre l'adaptation de la documentation pédagogique (sous-titrage, ...), élaborer des synthèses des visio-conférences, proposer des séances de reformulation des cours, ...

Le personnel de l'ENFiP :

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps !

Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous ne serez pas directement en contact avec tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre scolarité. Et ça fait du monde !

AIDES SOCIALES

La plupart des dispositifs d'aides sociales vous seront ouverts lors de votre installation en septembre 2013, mais il existe des aides diverses qui vous sont ouvertes dès votre scolarité.

Les aides de l'action sociale sont ministérielles et touchent les domaines du logement, de la restauration, des vacances-loisirs et de l'aide d'urgence.

Renseignez-vous en consultant le document d'accueil de la Fédération des Finances CGT et auprès du correspondant social de l'ENFiP.

L'informatique de l'ENFiP

Avec la mise en place des nouvelles scolarités, chaque stagiaire aura son propre ordinateur portable comme cela se faisait dans la filière gestion publique. La CGT portait cette proposition depuis plusieurs années. Des cahiers seront également attribués. L'ENFiP ne sera donc plus informatisée avec le système « client léger » qui existait dans la filière fiscale. Et c'est tant mieux !

Sites à consulter :

<http://www.finances publiques.cgt.fr>
www.financespubliques.cgt.fr/enfip/





Pour la CGT, la formation dispensée à l'ENFiP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois de préparer votre carrière et

d'apprendre votre futur métier. Nous pensons qu'une véritable alternance doit être mise en place, en lien avec une réflexion sur les méthodes pédagogiques. La durée de scolarité a été modifiée. Elle est passée de 5 mois dans la « filière gestion publique » et de 9 mois dans la « filière fiscale » à 7 mois ! Cette durée ne peut être qu'insuffisante. En effet, deux scolarités fusionnées en une, avec l'importance du nombre de missions et l'accumulation des réformes, auraient dû conduire à une scolarité plus longue.

Vous serez les acteurs de cette scolarité fusionnée ; ce sera donc à vous de nous faire remonter les difficultés rencontrées, que ce soit sur la théorie enseignée, la densité, les amplitudes horaires...

L'organisation des cours à l'ENFiP

- » Séances quotidiennes de cours de six heures trente (dont deux pauses de 15 mn). Les cours seront dispensés sur la journée, avec deux demi-journées libérées (les mardis et vendredis après midi).

ATTENTION : il se peut qu'exceptionnellement les mardis après-midi soient pris par des conférences, cours de soutien... Mais cela doit rester marginal !!

Pour la CGT, ce n'est absolument pas satisfaisant. La CGT a revendiqué trois demi-journées libérées par semaine, le lundi matin, le vendredi après-midi et une autre demi-journée.

- » Ces journées composées de 2 séances de cours de 3 heures, de 2 pauses de 15 minutes et de la pause méridienne donnent une amplitude horaire quotidienne très large (sans compter les temps de transport). La CGT a donc signifié à l'administration qu'il est très difficile pour les stagiaires d'avoir le temps d'assimiler les cours, de les relire, de refaire les exercices si besoin... La DG n'a pas pu nous répondre sur ce point !

Cours en salle de conférences et études personnelles

Le détail des déroulés de cours n'a pas été transmis aux organisations syndicales durant l'été.

Depuis de nombreuses années, dans la filière fiscale, la CGT a été la seule organisation syndicale à demander le retrait pur et simple des cours en salle de conférence et études personnelles. Ces dispositions engendrent un manque d'interactivité et de qualité en terme de pédagogie.

Avec ces nouvelles scolarités, il faudra donc être attentifs :

- à ce que les cours en salle de conférence ne se multiplient pas ;
- que les exercices soient bien faits ou à faire pendant les heures de présence à l'ENFiP.

L'organisation de la scolarité

- ✓ Formation de carrière

La formation carrière comprendra des cours de gestion publique et de fiscalité.

Elle se déroulera du 1^{er} octobre 2013 au 24 janvier 2014.

- ✓ Formation sur dominante :

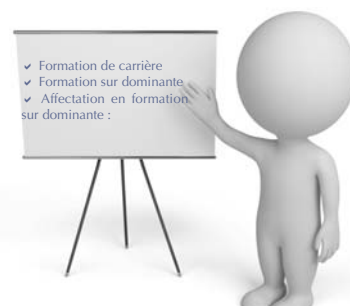
La formation sur dominante est une spécialisation soit en gestion publique, soit en fiscalité des particuliers, soit en fiscalité des professionnels.

Elle se déroulera du 27 janvier au 29 avril 2014.

- ✓ Affectation en formation sur dominante :

Cette scolarité est la première issue d'un concours commun. Pour les affectations sur dominante il s'agira donc de faire un choix entre les 3 spécialisations :

C'est l'ancienneté administrative «recalculée» qui sera prise en compte si il y a besoin de départager les stagiaires.



Pendant votre année de formation, vous effectuerez 3 stages :

➤ Le stage « découverte » du 25 au 29 novembre 2013 :

Positionné en début de scolarité, l'objectif de ce stage est de sensibiliser aux différentes missions des services et d'aider ainsi les stagiaires dans leur choix de dominante.

➤ Le stage « d'application » du 2 mai au 31 août 2014 :

L'objectif de ce stage est de concrétiser les connaissances acquises durant la formation. Il sera effectué dans le service correspondant au choix de la dominante. Il pourrait comprendre des travaux à mener sur la base d'un fil conducteur établi par l'ENFiP.

➤ Le stage 1^{er} métier (SPM) du 1^{er} au 30 septembre 2014 :

Ce stage est effectué sur votre direction d'affectation et inclut des retours à l'ENFiP. Son objectif est d'acquérir le niveau de spécialisation en adéquation avec son poste d'affectation.

Affectation en stage

Vous n'effectuerez pas nécessairement les stages « découverte » et « application » dans le même département.

Pour le stage « découverte » vous allez devoir faire des vœux dès la rentrée.

L'administration affecte les stagiaires **en fonction des places disponibles** et de la volonté d'accueil des directions locales. Il arrive de plus en plus, en raison notamment des réformes de structures ou dans les départements beaucoup demandés, que certains stagiaires n'obtiennent pas satisfaction.

👉 **Faites-nous remonter toutes vos difficultés LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE !**

POINT INFO...

La situation dans les services (diminution d'effectifs, réformes de structures...) pousse l'administration à "utiliser" directement ses agents, même ceux qui effectuent un stage de formation. Il faut "être rentable" le plus rapidement possible selon les logiques de coût actuelles. Aussi, faites attention que ce stage reste un véritable stage de formation qui vous permette d'appréhender toutes les facettes de votre futur métier.

Des permanences et des Heures Mensuelles d'Informations syndicales (HMI) spéciales seront organisées lors des moments importants de la scolarité : affectations en stage, contrôles des connaissances, affectations en dominante, période de rédaction des demandes de premières affectations et tous les autres sujets que vous auriez besoin d'évoquer.





Le contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances est composé de 3 épreuves écrites, 1 épreuve orale individuelle, 1 épreuve orale collective et une note administrative de participation. Toutes ces épreuves sont notées coefficient 1.

 1^{er} écrit : le 19 novembre 2013 ;

 1^{er} oral : oral collectif technique les 22 et 23 janvier 2014 ;

 2^{ème} écrit : le 18 février 2014 ;

 3^{ème} écrit : le 18 mars 2014 ;

 2^{ème} oral : oral individuel de synthèse les 16, 17 et 18 avril 2014 .

+ Note administrative de participation : mi-avril.

L'oral collectif :

Cet oral, situé à la fin de la partie « carrière » de la scolarité est une épreuve que vous passez en petit groupe (constitué par l'ENFiP). Il dure 40 minutes et est précédé d'un temps de préparation de 1h20.

La Note Administrative de Participation (NAP)

Une "note administrative de participation" (NAP) entre également en compte dans le calcul de la moyenne (coefficient 1 aussi). Elle sera attribuée avant même l'épreuve de rattrapage (cf. paragraphe sur la titularisation) au mois de juin. Composée d'une note chiffrée, elle est attribuée, sur proposition de l'équipe pédagogique, en fonction de votre "comportement général" et de vos "capacités à remplir vos futures missions".

Plus exactement, elle repose sur 5 critères :

- 1 - comportement, ponctualité, attention, assiduité en cours,
- 2 - qualités de jugement et d'analyse durant les séances de cours,
- 3 - participation orale, pertinence et aspect constructif des interventions, qualité du travail en groupe,
- 4 - sens de l'organisation et méthode,
- 5 - sens de la communication, esprit d'ouverture et qualité relationnelle durant la scolarité.

La CGT demande la suppression de la NAP, elle conteste son caractère subjectif et son importance dans la validation de la scolarité alors qu'elle est totalement opaque et non susceptible de recours.



Nous vous conseillons d'informer au plus tôt l'équipe pédagogique, l'administration et la CGT des difficultés éventuelles et des problèmes qui pourraient perturber votre scolarité.

Par expérience, toutes les situations difficiles se règlent si l'on s'y prend assez tôt !

À l'issue du contrôle des connaissances...

Si votre moyenne est égale ou supérieure à 10/20, ce qui est le cas pour la quasi-totalité des stagiaires, le processus de titularisation s'enclenche.

Si vous n'avez pas la moyenne à l'issue de ces 5 épreuves et avec prise en compte de la NAP, vous participerez à l'épreuve de rattrapage organisée en fin de scolarité, quelques jours après le résultat du dernier oral et remise de la NAP. La note obtenue se substitue, quand elle lui est supérieure, à la note la plus basse obtenue à l'une des épreuves écrites ou orales.

Si vous n'obtenez pas la moyenne à l'issue de cette dernière épreuve, **vous ne pourrez en aucun cas être titularisé en tant que contrôleur**. Vous serez alors entendu par une "structure d'écoute". Devant celle-ci, composée de représentants de la direction de l'ENFiP et d'un représentant d'une direction locale, vous exposerez les difficultés rencontrées pendant la scolarité et leurs raisons. Les représentants de la CGT, qui ont l'expérience de ces structures, pourront utilement vous aider à la préparer et vous y accompagner. Ceci doit permettre d'éclairer l'Administration et vous aider à éviter un éventuel licenciement ou un reversement en catégorie C.

La décision finale de titularisation sera prise lors de la CAP nationale de titularisation à la fin de la scolarité.

Qu'est ce qu'une CAP ?

La gestion individuelle des agents durant toute leur carrière (titularisation, mutations, entretien professionnel, refus de temps partiel, promotion, discipline...) est gérée par la CAP (Commission administrative paritaire) du corps concerné. C'est un organisme paritaire composé à égalité de représentants de l'administration et de représentants du personnel, élus directement par les agents tous les 3 ans. Les CAP émettent des "avis". Il existe des CAP nationales et locales.

La CAP nationale de titularisation

Elle a pour objectif d'émettre un avis sur la titularisation de la promotion. A cette occasion, elle fait le point sur les conditions de déroulement de la scolarité. Surtout, elle traite de la situation des collègues qui n'ont pas eu la moyenne à l'issue de la scolarité. Il y a trois possibilités pour ceux-ci : le redoublement, le versement en catégorie C, en tant qu'Agent Administratifs des Finances Publiques ou le licenciement.

Le nombre de cas de non titularisation reste, selon les promotions, encore trop élevé. L'administration persiste dans sa volonté de ne pas accorder le

redoublement systématiquement. La CGT demande le droit à la "2^{ème} chance", c'est-à-dire au redoublement, pour les stagiaires qui le souhaitent et qui ont **TOUS** des raisons objectives expliquant les difficultés rencontrées.

Cette "2^{ème} chance" doit être de droit, face à un système actuel de contrôle des connaissances qui tend à transformer la scolarité en "2^{ème} concours"!

Nous demandons aussi une modification du fonctionnement de la CAP de titularisation pour que celle-ci joue un vrai **rôle de suivi** avec de réelles marges de manœuvres (notamment par la connaissance **en amont** des collègues susceptibles de ne pas être titularisés).

Reclassement et date d'effet de votre titularisation



Discrimination pour les contractuels handicapés

Pour les contractuels handicapés, une étape s'ajoute au processus de titularisation. Depuis la dernière promotion le stage pratique est devenu probatoire pour ces collègues. La CGT Finances Publiques dénonce fortement cette règle, discriminatoire dans le sens où ce stage n'est probatoire QUE pour les contractuels handicapés de catégorie B. Nous continuons à dénoncer cette mesure et nous vous tiendrons informés des discussions.

Suite à la réunion de la CAP, votre titularisation prendra effet au 1^{er} octobre 2014.

Les Contrôleurs Stagiaires (CS) qui n'étaient pas fonctionnaires avant leur entrée à l'ENFiP, seront titularisés au minimum au 2^{ème} échelon du grade de Contrôleur des Finances Publiques de 2^e classe (s'y ajoutent éventuellement la prise en compte de la période militaire, d'une partie de leur activité professionnelle dans le privé et dans le public).

Les CS anciennement fonctionnaires seront titularisés après prise en compte d'une partie de leur ancienneté administrative. C'est ce qu'on appelle le "reclassement".

De nombreuses et diverses modifications ont été apportées ces dernières années, qui rendent les calculs de reclassement assez difficiles. Les modifications fréquentes de la grille de catégorie C ont un impact sur les reclassements.

Pour des informations précises et calculer votre reclassement, reportez-vous au document de la CGT "Reclassement de C en B" ou adressez vous aux représentants de la CGT dans les écoles.



Les premières affectations

Lors des discussions avec la Direction générale sur les nouvelles règles de gestion applicables aux nouveaux statuts fusionnés du 1^{er} septembre 2011, un "régime cible" a été déterminé dans lequel toutes les nouvelles règles seront applicables pour tous les agents quelle que soit leur origine (filière gestion publique, filière fiscale). Mais celui-ci sera précédé d'une "période transitoire" durant laquelle se mettront en place progressivement les nouvelles règles. En conséquence ces règles de gestion (notamment les mutations et les 1^{ères} affectations) seront différentes selon l'origine des agents et convergeront progressivement.

Vous avez obtenu le concours de « Contrôleur des Finances Publiques »

Les discussions n'étant pas abouties sur le sujet, il semble pour autant que vous serez affectés en fonction de votre ancienneté administrative recalculée (et au rang de classement au concours pour ceux qui n'en ont pas). Le mouvement de 1^{ères} affectations se fera en même temps que le mouvement général des titulaires.

La CGT sera particulièrement vigilante car il faudra que l'administration ait calculé tous les reclassements très rapidement.

Nous vous donnerons des informations définitives sur les dates de la campagne de 1^{ères} affectations dès que le groupe de travail sur les mutations et 1^{ères} affectations se sera tenu.

Les premières affectations, un processus en 5 temps :

- ① Dépôt de votre demande de 1^{ère} affectation à l'aide du logiciel AGORA.
- ② Publication du "projet" de 1^{ère} affectations/mutations.

- ③ Tenue de la CAP Nationale (CAPN) d'affectation qui a pour mission d'examiner le mouvement.

Les élus de la CGT Finances Publiques, lors des CAP nationales, accompagnés d'experts, s'assurent du respect des règles, défendent les dossiers que vous leur confiez et essaient de résoudre les situations sociales ou familiales difficiles. Nous tenons à préciser l'importance de nous transmettre votre dossier afin de l'évoquer en CAPN.

- ④ La publication du mouvement définitif, les « suites » de la CAP.

Vous saurez alors quelle est votre affectation définitive sur une direction nationale, direction locale, une résidence ou une spécialité.

- ⑤ Suite aux CAP locales vous connaîtrez précisément votre affectation locale.

NE VOUS INQUIÉTEZ PAS, VOUS TROUVEREZ TOUS LES RENSEIGNEMENTS ESSENTIELS CONCERNANT L'ENSEMBLE DE CE PROCESSUS :

- ▶ **Dans "Le Guide du Stagiaire - spécial 1^{ères} affectations des CS" publié en décembre 2013 (qui tiendra compte des décisions prises lors du groupe de travail national sur les mutations et 1^{ères} affectations).**
- ▶ **Lors des permanences organisées, dans les écoles, avec des élus en CAP, afin de vous guider dans vos démarches.**
- ▶ **Une HMI "spéciale 1^{ères} affectations" se tiendra dans les écoles avec la présence d'anciens stagiaires et d'élus en CAP nationale.**



La carrière de contrôleurs des Finances Publiques

Vous êtes actuellement Contrôleur stagiaire et vous serez titularisé dans les conditions précisées page 9.

Vous déroulerez ensuite votre carrière dans le grade de Contrôleur 2^{ème} classe (avancement d'échelon se traduisant par une augmentation de l'indice de traitement) en fonction de votre ancienneté et de votre entretien professionnel. (cf. tableaux ci-contre).

Vous pourrez ensuite accéder au grade de Contrôleur 1^{ère} classe, puis de Contrôleur Principal :

- soit par Tableau d'avancement (avancement possible à partir d'une certaine ancienneté) ;

- soit par concours professionnel (conditions d'ancienneté à remplir pour candidater).

Conditions statutaires pour l'accès au grade de contrôleur principal :

► Par Tableau d'avancement :

- au moins 1 an dans le 6^{ème} échelon de contrôleur 1^{ère} classe ;

- au moins 5 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

► Par concours professionnel :

- au moins 2 ans dans le 5^{ème} échelon de contrôleur 1^{ère} classe ;

- au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Conditions statutaires pour l'accès au grade de contrôleur 1^{ère} classe :

► Par Tableau d'avancement :

- au moins 1 an dans le 6^{ème} échelon de contrôleur 2^{ème} classe ;

- au moins 5 ans de services effectifs (attention l'année de scolarité n'est pas considérée comme effective) dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

► Par concours professionnel :

- au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de contrôleur 2^{ème} classe ;

- au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B ou de même niveau.

Le décret n° 2010-982 du 26 août 2010 portant statut particulier du corps des contrôleurs des finances publiques définit les conditions statutaires de recrutement et de déroulement de carrière.

Grade	Echelon	Durée moyenne	Indice majoré (1)
Contrôleur Principal	11ème		562
	10ème	3 ans	540
	9ème	3 ans	519
	8ème	3 ans	494
	7ème	3 ans	471
	6ème	2 ans	449
	5ème	2 ans	428
	4ème	2 ans	410
	3ème	2 ans	395
	2ème	2 ans	380
1er	1 an	365	
▲ PROMOTION ▲			
Contrôleur 1ère classe	13ème		515
	12ème	4 ans	491
	11ème	4 ans	468
	10ème	3 ans	445
	9ème	3 ans	425
	8ème	3 ans	405
	7ème	3 ans	390
	6ème	3 ans	375
	5ème	3 ans	361
	4ème	2 ans	348
	3ème	2 ans	340
	2ème	2 ans	332
	1er	1 an	327
▲ PROMOTION ▲			
Contrôleur 2ème classe	13ème		486
	12ème	4 ans	466
	11ème	4 ans	443
	10ème	3 ans	420
	9ème	3 ans	400
	8ème	3 ans	384
	7ème	3 ans	371
	6ème	3 ans	358
	5ème	3 ans	345
	4ème	2 ans	334
	3ème	2 ans	325
	2ème	2 ans	316
	1er	1 an	314
(1) Grille indiciaire au 1/7/2013 - Valeur du Point indice brut depuis le 1/7/2010 : 4,6303 €			

Comme dans toutes les directions de la DGFIP, des organismes institutionnels existent à l'ENFiP.

Certains concernent le personnel "permanent" (les chargés d'enseignements et le personnel administratif) : CTL (Comité technique local, qui traite des questions générales de fonctionnement des services), CAPL (Commissions administratives paritaires locales, qui a connaissance de toutes les questions individuelles concernant la carrière), CHSCT (Comité hygiène et sécurité et conditions de travail), CDAS (Comité Départemental à l'Action Sociale). Vous retrouverez ces organismes dans votre future direction.

Les conseils de promotion

Concernant les stagiaires inspecteurs et contrôleurs, un nouvel organisme a été créé : le Conseil de promotion.

Pour la CGT Finances Publiques les modalités proposées l'an dernier pour cette nouvelle instance ont été une véritable provocation, faisant de ce conseil une simple réunion d'information et faisant des élus des stagiaires de simples alibis à un simili de dialogue social.

Suite aux nombreuses mobilisations, une nouvelle discussion sur ces modalités devrait être engagée avec l'ENFiP durant le mois d'octobre.

Pour la CGT, il doit avoir une compétence large, et doit se prononcer sur les décisions de caractère général relatives au fonctionnement des services d'enseignement, à l'organisation des études, à l'application des programmes...

Une liste CGT sera présente, composée de stagiaires comme vous. Vous pourrez, si vous nous rejoignez, être candidat.

Élections ENFiP 2012

Pour information, lors des élections des dernières promotions des inspecteurs et contrôleurs stagiaires, la CGT Finances Publiques s'est positionnée en deuxième organisation syndicale dans les écoles. Les listes présentées par la CGT ont obtenu :

- ▶ Inspecteurs stagiaires : 30,4 % des voix soit 2 sièges
- ▶ Contrôleurs stagiaires : 28,51 % des voix soit 2 sièges.

Pourquoi voter ?

Ce sont les stagiaires qui éliront leurs représentants. Il est important de se faire représenter pour faire valoir ses droits, d'autant plus pour ces années de changement ! Il s'agit aussi de s'assurer que votre opinion soit prise en compte, pour l'année en cours comme pour les promotions suivantes.

Des succès, grands ou plus modestes, n'ont été possibles les années précédentes en Conseil d'établissement ou Conseil de scolarité et depuis en Conseil de promotion, qu'en liant la mobilisation des stagiaires, le travail de leurs représentants en Conseil d'établissement.

Les candidats CGT, stagiaires comme vous (déjà militant avec l'expérience des services ou nouveaux syndiqués), mettront en œuvre cette démarche, et ils s'engageront notamment à :

- ▶ préparer collectivement les réunions des Conseil de promotion (lors des HMI en particulier) ;
- ▶ faire remonter les attentes et les demandes des stagiaires ;
- ▶ transmettre les informations par la distribution d'un compte-rendu.

N'hésitez pas à rejoindre la CGT et à vous proposer comme candidat !

Les résultats des élections professionnelles du 20 octobre 2011 à la DGFIP

A la DGFIP une nouvelle fois, avec une participation de 86,72% au scrutin pour le Comité Technique Ministériel (CTM), les agents ont montré l'importance qu'ils accordaient à leurs représentants pour défendre leurs droits et leurs revendications face à l'administration. Avec 30 248 voix et près de 30 % des suffrages, la CGT est très largement en tête.

En Comité Technique de Réseau DGFIP (CTR), la CGT obtient 29,13% des voix et obtient 3 sièges.

En Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN), la CGT avec 27 967 voix obtient le plus grand nombre d'élus soit 24 sièges (Inspecteurs : 2 sièges, Contrôleurs : 5 sièges, Géomètres : 6 sièges, Agents administratifs : 5 sièges, agents techniques : 4 sièges, Inspecteurs divisionnaires classe normale : 1 siège, Inspecteurs principaux : 1 siège). En Commission Consultative Paritaire (CCP) pour les contractuels, la CGT obtient 2 sièges, 2 sièges pour les "Berkanis".

Être syndiqué c'est participer

- ▶ Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.
- ▶ Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.
- ▶ Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !

"Le mécanisme est simple" : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFIP (la CGT Finances Publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération des Finances CGT) et dans la Fonction publique d'État avec l'UGFF-CGT (Union générale des fédérations des fonctionnaires).

La CGT : une force qui compte !

Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

Qu'est-ce-que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT, qui regroupe plus de 700 000 adhérents, est la première organisation syndicale du pays lors des élections professionnelles.

- ▶ Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public,

militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.

- ▶ Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- ▶ Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- ▶ La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale (CSI).

Dès aujourd'hui, à la DGFIP,
rejoignez la CGT Finances
Publiques



À L'ENFiP, UNE CGT IMPLANTÉE, DYNAMIQUE, UTILE AUX AGENTS !

A l'ENFiP vous trouverez une section CGT "stagiaires" et une section "administratifs/chargés d'enseignement".

Les syndiqués stagiaires seront réunis régulièrement, éliront leur bureau lors de la première réunion de septembre et décideront de la liste et du contenu de la campagne pour l'élection au Conseil de promotion.

La CGT... S'informer !

Durant cette année de formation, vous serez éloignés des services ("la vraie vie" comme on dit à l'ENFiP). Or, notre administration est en train de vivre de profonds changements.

L'activité revendicative ne s'arrête pas !

La liberté d'action de chaque agent et de chaque syndiqué commence par son information. Cela permet de pouvoir échanger collectivement avec les collègues ou les autres syndiqués, de donner son point de vue pour décider ensemble.

"Le mag syndical", adressé à tous les adhérents et dans les services, le site CGT Finances Publiques, les publications des sections locales (dont, par exemple "Le Guide du Stagiaire" sur l'ENFiP), les publications des autres structures CGT (au niveau ministériel, Fonction publique...) permettent de connaître les événements de la DGFiP comme ceux de son environnement, l'analyse de la CGT pour en débattre avec ses collègues de travail.

Au travers de ses publications, "Ensemble", la "NVO" (hebdomadaire d'actualité), "Options" (pour les ingénieurs, cadres et techniciens), "Vie Nouvelle" (pour les retraités), la confédération CGT apporte une ouverture sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts de tous, construire des luttes qui unissent tant au plan local qu'au plan national, européen et international.

De même, face aux enjeux, comprendre les évolutions à l'œuvre, échanger, croiser les expériences individuelles et collectives, disposer de connaissances utiles est indispensable. C'est la finalité assignée à la formation syndicale CGT afin que chaque syndiqué puisse prendre toute sa place dans l'activité et la vie de son syndicat.

Heure mensuelle d'information, droit de grève et assemblées générales

Comme les agents titulaires, vous avez le droit de participer aux Heures Mensuelles d'Information syndicale (HMI) et de faire grève. Notre rôle est de vous tenir informés : nous vous encourageons donc à participer aux HMI qui seront aussi l'occasion de parler des problèmes que vous pourriez rencontrer durant la scolarité.

Vous pouvez également participer, une fois dans l'année, à l'assemblée générale d'une organisation syndicale, ainsi qu'à celle de la mutuelle.





Construire ensemble
l'action collective
pour gagner



Bulletin d'adhésion

NOM :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... N° DGFIP :

ADRESSE ADMINISTRATIVE :

.....

NOM ET PRÉNOM

.....

SERVICE

.....

ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

.....

N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

.....

MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT

.....

CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX

Tél. :

Mail professionnel :

ADRESSE PERSONNELLE :

.....

NOM ET PRÉNOM

.....

ENTRÉE - BÂTIMENT - RÉSIDENCE

.....

N° TYPE ET VOIE (EX : AVENUE DES FLEURS)

.....

MENTION SPÉCIALE DE DISTRIBUTION ET N° (EX : BP - TSA - ...) OU LIEU DIT

.....

CODE POSTAL/CEDEX LOCALITÉ DE DESTINATION OU LIBELLÉ CEDEX

SECTION :

ENFiP Lyon ENFiP Noisy-le-Grand

Groupe :

Montant de l'adhésion : Contrôleur-stagiaire : 55 €

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

NVO (hebdo d'actualité)

OPTIONS (journal des cadres et techniciens)

VIE NOUVELLE (journal des retraités)

Date :/...../.....

Signature :

www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr •

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Salle CAP nationales : Tél : 01.55.82.80.72 / 8073 / 8074 / 8075

